



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°6 Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Anne DUFOULON, Cyril HATEM, Sylvain POITOUT, Laurent CAPDEVIELLE, Agnès ENGEL, Margot RICHETER, Marie-Odile TOUX, Jean-Marie PAGANT.

Absents ayant donné pouvoir :

Roselyne FILLIATRE donne pouvoir à Fabien CARD.
Arthur BECKER donne pouvoir à Margot RICHETER.
Virginie DOMINGUEZ donne pouvoir à Nathalie BERLAND.
Jocelyne MANENTI donne pouvoir à Marie-Odile TOUX.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

1. Droit à la formation des Elus
2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
3. Engagement de la révision du PLU.
4. Refus de transfert du Pouvoir de Police à M. le Président de l'intercommunalité.
5. Refus de transfert des compétences de l'urbanisme à la Communauté de Commune Norges Et Tille.
6. Vente de la remorque.
7. Convention de mandat de facturation des bois par l'ONF.

Divers

8. Divers.

1-Droit à la formation des Elus.

M. le Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ; vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ; considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ; considérant qu'une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu délégation.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.

Vote contre :0.

Abstention :0.

2- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

M. le Maire explique qu'au vu du Code général des impôts et notamment de l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

-Daniel BONNARDOT
-Patricia SORIANO
-Gilles BOUILLLOT
-Gonzague DEVRIGILLE
-Robert FILLIATRE
-Pierre GILBERT
-Danielle KELLER
-Jean DEVILLERS
-Jean-Marie PAGANT
-Francine PERNEY
-Alain TEBALDINI
-Jacqueline THARY

-Michel CHANET
-Charles DELVOT
-Raoul DEMANITOT
-Jacky DUPONT
-Claude GERMANIC
-Guy HUMBLLOT
-Emanuel KIEFFER
-Patrick SAUTIER
-Michel BIGEARD
-Denis RIOT
-Christine ZHENDER
-Christian RAEDLE

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.

Vote contre :0.

Abstention :0.

3- Engagement de la modification du PLU.

Monsieur le Maire explique que suite à une décision de justice, les parcelles situées derrière la mairie et le château classées actuellement en zone A (agricole) devront changer de classement. Une simplification administrative récente permet à la commune de passer par une simple modification du PLU. Cette modification permettra d'autres ajustements. Le maire propose d'engager cette modification.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.

Vote contre :0.

Abstention :0.

4- Refus de transfert du Pouvoir de Police au Président de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire explique si l'on ne délibère pas, le pouvoir est automatiquement transféré au Président de l'intercommunalité.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le refus de transfert du pouvoir de police au président de l'intercommunalité.

Vote pour :15.

Vote contre :0.

Abstention :0.

5- Refus de transfert des compétences de l'urbanisme à la Communauté de Commune Norges Et Tille.

M. le Maire informe que le débat est prématuré. Le sujet sera reporté début d'année prochaine.

Décision du Conseil Municipal :

Vote pour :0.

Vote contre :0.

Abstention :0.

6- Vente du camion Hyundaï.

M. le Maire informe de la vente de l'ancien camion en l'état pour un montant TTC de 3 200€ à M. Théo LAFONT.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.

Vote contre :0.

Abstention :0.

7- Convention de mandat de facturation des bois par l'ONF.

M. le Maire explique que les forêts sont gérées par l'ONF pour l'ensemble de la prestation. Une délibération est nécessaire pour garder la même organisation.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :14.

Vote contre :0.

Abstention :0.

DIVERS

- Travaux pour le raccordement d'eau en cours au niveau de la Voie Romaine.
- Le 7 juillet : début des travaux GRDF renforcement entre la ZA et carrefour de la vigne, puis du 15/7 au 31/8 suite des travaux.
- Commande faite pour l'éclairage à led pour l'école, la salle des fêtes et le périscolaire avec pose d'un interphone. Concernant les travaux de la toiture d'école, un entretien complet du toit est prévu.
- Les travaux route de Langres sont en attente de raccordement ENEDIS et ORANGE.
- Une réflexion est faite sur le rafraichissement dans les classes et le périscolaire, températures étant trop élevées dans les écoles.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22h30

Secrétaire de séance
Fabien Card



Le Maire
Denis MAILLER



